



PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE NICE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS
PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

CARTE DE ZONAGE

Échelle : 1 / 2 000

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
Benoît BOUTART

Octobre 2008

PRESCRIPTION DU PPR conformément à la loi n°85.101 du 2 février 1985 :	
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	29 JUIN 2007
ENQUETE PUBLIQUE :	07 SEP. 2007 - 24 OCT. 2007
APPROBATION DU PPR :	5 DEC. 2008
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT SERVICE AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT ET TRANSPORTS	

LEGENDE

- ZONE ROUGE : Zone inconstructible
- ZONE BLEUE : Zone soumise à des mesures de prévention (Mouvements à forte intensité)
- ZONE BLEUE : Zone soumise à des mesures de prévention
- ZONE NON EXPOSEE

